

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#P : **Lingettes hygiéniques imbibées d'alcool (IPA) Allegro (1001, 1001-05, 1001-10, 1001-20PP, 1001-20PPD, 1001-200PU)**
Nomenclature : **Tampon nettoyant pour respirateur personnel**
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation :
Utilisations : Nettoyant d'équipement de protection individuelle. Nettoyant pour respirateur.
Nom de l'entreprise : Allegro Industries
Adresse : 1360 Shiloh Church Rd
Piedmont, SC 29673
864-846-8740
Chemtrec : 800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Apparence : Liquide absorbé sur une lingette
État physique : Forme solide contenant du liquide

Classification :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 2

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

Provoque une grave irritation des yeux
Liquide et vapeur hautement inflammables



Conseils de prudence – Prévention :

Laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation
Porter des gants, des vêtements de protection ou une protection pour les yeux/visage
Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Interdiction de fumer
Conserver le contenant bien fermé
Conserver le contenant et l'équipement récepteur sur le sol ou bien fixé
Utiliser un équipement anti-explosion
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence – Action :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste : Demander un avis médical
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/sous la douche
EN CAS D'INCENDIE : Utiliser du CO₂, un produit chimique sec ou de la mousse pour l'extinction

Conseils de prudence – Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Garder au frais

Conseils de prudence – Élimination :

Éliminer le contenu/le contenant dans une installation d'élimination des déchets agréée

3. COMPOSITION

Nom chimique	N ° CAS	Poids – %
Propan-2-ol	67-63-0	50-70

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

** Si le nom chimique/n° CAS est « exclusif » ou que le % en poids est indiqué dans une plage, la dénomination chimique spécifique ou le pourcentage de composition a été retenu comme secret commercial. **

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux :** Rincer abondamment les yeux avec de l'eau immédiatement.
- Contact avec la peau :** Nettoyer la peau avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
- Inhalation :** Sortir à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.
- Ingestion :** Si le produit est ingéré, appeler un médecin.
- Principaux symptômes et effets :**
- Symptômes : Les brumes peuvent irriter les voies nasales. L'inhalation prolongée de vapeurs provoque des nausées, une perte des capacités motrices et une désorientation. Le contact avec les yeux est douloureux et provoque des brûlures chimiques. Le contact prolongé avec la peau provoque une irritation.
- Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
- Note au médecin : Traiter selon les symptômes.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié :**
- Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Eau pulvérisée (brume). Toute classe « ABC ».
- Moyen d'extinction inadapté :**
- Non déterminé.
- Dangers spécifiques liés au produit chimique :**
- Liquide et vapeur hautement inflammables.
- Équipements de protection et précautions pour les pompiers :**
- Comme lors de tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome résistant à la pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet. Des vêtements doivent être portés pour combattre les incendies impliquant des produits chimiques.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle selon les besoins. Éviter les étincelles électriques. Ventiler la zone de la fuite ou du déversement. Le produit déversé est glissant. Se laver soigneusement après la manipulation.
- Précautions environnementales :**
- Précautions environnementales : Contenir tous les déversements et les fuites pour éviter tout rejet dans l'environnement. Voir la section 12 pour de plus amples renseignements sur l'écologie.
- Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :**
- Méthodes de confinement : Empêcher d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.
- Méthodes de nettoyage : Petits déversements : Éponger avec un matériau absorbant, mettre dans un conteneur à déchets et rincer avec de l'eau.
Déversements importants : Récupérer le liquide pour le retraiter ou l'éliminer.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire :**
- Conseils pour une manipulation Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Interdiction de fumer. Conserver le contenant bien fermé. Conserver le contenant et l'équipement récepteur sur le sol ou bien fixé. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser un équipement anti-explosion. Porter des gants, des vêtements de protection et une protection pour les yeux/visage. Laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation.
- Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités :**
- Conditions d'entreposage : Les contenants vides peuvent retenir des vapeurs ou des résidus. Conserver le contenant hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.
- Matériaux incompatibles : Aucun connu d'après les informations fournies.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION

Directives d'exposition :

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Propan-2-ol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA : 200 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ (évacué) TWA: 400 ppm (évacué) TWA: 980 mg/m ³ (évacué) STEL: 500 ppm (évacué) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés :

Contrôles techniques : Appliquer des mesures techniques pour respecter les limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle :

Protection des yeux et du visage Se référer à la norme 29 CFR 1910.133 pour les réglementations de protection des yeux et du visage.

Protection de la peau et du corps Se référer à la norme 29 CFR 1910.138 pour la protection appropriée de la peau et du corps.

Protection des voies respiratoire Se référer à la norme 29 CFR 1910.134 pour les exigences en matière de protection respiratoire.

Hygiène générale

Considérations : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Forme solide contenant du liquide

Apparence : Liquide absorbé sur une lingette

Couleur : Non déterminé

Odeur : Non déterminé

Seuil d'odeur : Non déterminé

pH : Non déterminé

Point de fusion/point de congélation

Point : Non déterminé

Point d'ébullition/Intervalle

d'ébullition : 93 °C/200 °F

Point d'ignition : 22,8 °C/73 °F

Taux d'évaporation : Estimé plus lent que l'éther éthylique

Inflammabilité (solide, gaz) : Non déterminé

Limite d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures d'inflammabilité ou

d'explosion : 19 %

Limites inférieures d'inflammabilité ou

d'explosion : 3 %

Pression de la vapeur : Non déterminé

Densité de la vapeur : Estimé plus lourd que l'air

Densité relative : Non déterminé

Solubilité de l'eau : Non déterminé

Solubilité dans d'autres solvant Non déterminé

Coefficient de partage : Non déterminé

Température d'auto-inflamm Non déterminé

Température de

décomposition : Non déterminé

Viscosité cinématique : Non déterminé

Viscosité dynamique : Non déterminé

Propriétés explosives : Non déterminé

Propriétés oxydantes : Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

dangereuses : Aucune en utilisation normale.

Conditions à éviter : Éviter les flammes ouvertes.

Matériaux incompatibles : Aucun connu d'après les informations fournies.

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu d'après les informations fournies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables :

Information produit

Contact avec les yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Contact avec la peau : Évitez le contact avec la peau.

Inhalation : Ne pas inhaler.

Ingestion : Ne pas ingérer.

Informations sur le composant :

Nom chimique	DL 50 oral	DL 50 cutané	CL50 par inhalation
Propan-2-ol 67-63-0	= 1 870 mg/kg (Rat)	= 4 059 mg/kg (Lapin)	= 72 600 mg/m ³ (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes : Veuillez consulter la section 4 de cette fiche signalétique pour connaître les symptômes.

Effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme :

Cancérogénicité : Les composants du groupe 3 du CIRC ne sont « pas classés comme cancérogènes pour l'homme ».

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Propan-2-ol 67-63-0		Groupe 3		X

Légende

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Les composants du groupe 3 du CIRC ne sont « pas classés comme cancérogènes pour l'homme »

OSHA (Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor)

X – Présent

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

DL 50 oral 2493,333 3 mg/kg

DL 50 cutané 5 412,00 mg/kg

Mélange ETA

(inhalation – poussière/brui) 96,80 mg/L

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable pour l'environnement.

Informations sur le composant :

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Propan-2-ol 67-63-0	1000 : Desmodesmus sur 96 h subspicatus mg/L EC50 1000 : Desmodesmus sur 72 h subspicatus mg/L EC50	11130 : Pimephales promelas sur 96 h mg/L LC50 statique 9640 : Pimephales promelas sur 96 h mg/L LC50 débit continu 1400000 : Crapet arlequin sur 96 h µg/L LC50	13299 : 48 h Daphnie Magna mg/L EC50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Persistance/Dégradabilité : Non déterminé
Bioaccumulation : Il n'y a aucune donnée pour ce produit.

Mobilité :

Nom chimique	Coefficient de partage
Propan-2-ol 67-63-0	0,05

Autres effets indésirables : Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets :

Élimination des déchets : Récupérer la matière ou l'éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables. La matière collectée avec un produit absorbant peut être éliminée dans une décharge autorisée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

Emballages contaminés : L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

État des déchets dangereux en Californie :

Nom chimique	État des déchets dangereux en Californie
Propan-2-ol 67-63-0	Toxique Inflammable

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

Remarque :

Veillez vous reporter au document d'expédition actuel pour obtenir les informations d'expédition les plus récentes, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

POINT

No UN/ID UN3175
Nom exact d'expédition Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Propan-2-ol)
Classe de danger 4.1
Groupe d'emballage II

IATA

No UN/ID UN3175
Nom exact d'expédition Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Propan-2-ol)
Classe de danger 4.1
Groupe d'emballage II

IMDG

No UN/ID UN3175
Nom exact d'expédition Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (Propan-2-ol)
Classe de danger 4.1
Groupe d'emballage II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux :

Nom chimique	TSCA	État de l'inventaire TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS
Propan-2-ol	X	Actif	X	X
eau	X	Actif	X	X

Nom chimique	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Propan-2-ol	X	X	X	X	X
eau	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA – Acte de contrôle des substances toxiques aux États-Unis, section 8 (b), inventaire

LIS/LES – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances au Canada

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS – Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC – Inventaire des substances chimiques existantes de la Chine

KECL – Inventaire des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS – Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques aux Philippines

AICS - Inventaire des substances chimiques en Australie

Réglementations fédérales américaines :

CERCLA :

Ce matériau, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355).

SARA 313 :

Section 313 du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de déclaration de la loi et du titre 40 du Code des réglementations fédérales, partie 372

Nom chimique	N ° CAS	Poids – %	SARA 313 – Seuil % des valeurs
Propan-2-ol 67-63-0	67-63-0	50-70	1.0

CWA Loi sur l'eau propre (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluant en vertu de la loi sur l'eau propre (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Réglementations américaines :

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique Proposition 65.

Réglementations américaines relatives au droit de savoir :

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propan-2-ol 67-63-0	X	X	X

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA

Dangers pour la santé : Non déterminé
Inflammabilité : Non déterminé
Instabilité : Non déterminé
Danger particulier : Non déterminé

SIMD

Dangers pour la santé : Non déterminé
Inflammabilité : Non déterminé
Danger physique : Non déterminé
Protection individuelle : Non déterminé

Révisé le 3 mai 2021 Rev. M

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : L'INFORMATION CONTENUE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT EST CONSIDÉRÉE COMME EXACTE ET REPRÉSENTE LES MEILLEURES DONNÉES DONT NOUS DISPOSONS ACTUELLEMENT. AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE ET ALLEGRO INDUSTRIES N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ LÉGALE OU OBLIGATION RÉSULTANT DE SON UTILISATION.